

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET : Projet de Renouveau Urbain de "Saint Barthélemy-Picon-Busserine": 3ème répartition des crédits pour 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain de « Saint Barthélemy, Picon, Busserine » au titre de 2016, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant de 48 000 € en vue de la réalisation de deux micro-crèches par la Logirem sur les quartiers Picon/Busserine, pour une dépense subventionnable plafonnée à 240 000 € TTC.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme 2011-10239R dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

A l'unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée